

Saint Clément, de son autorité propre, condamna Ebion comme hérésiarque ; Saint Hygin fit de même à l'égard de Cerdon et de Valentin, et Saint Anicet, à l'égard de Marcion qu'il excommunia. Les erreurs de Montan furent proscrites par Saint Elenthère, et celles des Cataphyges par Saint Victor. Saint Corneille condamna l'hérésie de Novatien et Saint Denys proscrivit l'erreur de Sabellius. Tous ces papes ont agi et parlé comme docteurs infallibles et personne n'a réclaté.

Plus tard, quand vint Arius, c'est le pape saint Sylvestre qui ratifia les condamnations portées contre lui par le concile de Nicée. Saint Damase condamna les erreurs d'Appolinaire et de Macédonius, et quand Saint Innocent Ier confirma les deux conciles d'Afrique contre l'hérésiarque Pélage, Saint Augustin s'écria : Rome a parlé, la cause est finie.

Saint Martin Ier condamna l'hérésie Monothélite, Saint Grégoire II et Saint Adrien Ier, celle des Iconoclastes. Saint Léon IX, Victor II, Nicholas II ont condamné Bérenger, et les erreurs d'Arnauld de Brescia furent anathématisées par Innocent II.

J'omets, pour abréger, les nombreuses définitions dogmatiques rendues par les Papes et qui ont si bien été reçues sans réclamations par l'Eglise universelle qu'elles ont été insérées dans le Corps du Droit, à partir d'Alexandre III.

Innocent III déterminâ par une lettre dogmatique la profession de foi que l'on devait exiger des Vaudois avant de les admettre à la réconciliation, et ces Vaudois hérétiques et hérétiques, scandaleux de la pire espèce, vous osez, vous, M. Dessaulles, homme pudique s'il en fut, les déclarer irréprochables sous tous les rapports. Ils vivaient pourtant de la vie des pourceaux. Est-ce donc à cette haute perfection que vous avez l'ambition de faire tendre vos adeptes, en discréditant l'œuvre de Dieu sur la terre et ceux qu'il a chargés d'en prendre soin ?

Alexandre IV et Clément IV condamnèrent les erreurs de Saint-Amour, et Jean XXII flétrit les extravagances de Marsile de Padoue et d'Ekkard. Pie II condamna, dans la bulle *Execrabilis*, ceux qui en appellent du jugement du Pape au futur